

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 1811-00-2025

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 27 janvier 2025, le conseil a adopté le *Règlement 1811-00-2025 décrétant des dépenses en immobilisations de 7 568 000 \$ et un emprunt de 7 018 000 \$ à cette fin.*

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé ce règlement le 28 février 2025.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Beloeil en cliquant sur le lien correspondant ci-dessous. Une copie peut également être obtenue sans frais en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au greffe@beloeil.ca.

Donné à Beloeil, ce 2 avril 2025.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

[Consulter le règlement 1811-00-2025](#)

[Télécharger l'avis public](#)

